

Un savant et patient météorologiste, M. Besigny, a relevé, sur le tableau publié par l'Observatoire de Paris, le nombre de jours de pluie pendant trente ans, en comptant quarante jours après la fête de saint Médard.

Il est arrivé à la conclusion suivante : quand il a plu le 8 juin, jour de la saint Médard, il y a eu, pendant 15 années, un total de 262 jours de pluie; lorsqu'au contraire il a fait beau le 8 juin, on a eu pendant la même période 260 jours de pluie.

Dans ce résultat, il n'y a rien dont S. Médard puisse tirer vanité. — Pendant les trente années soumises à l'observation, le nombre des jours de pluie a été sensiblement le même, soit qu'il eût plu le jour de sa fête, soit que le temps fût resté beau. Il ne reste en sa faveur qu'une différence de deux jours.

Pour un si long espace de temps, c'est bien peu.

Dernièrement, la cour de cassation était saisie d'une question d'interprétation du décret du 17 février 1852, qui est d'un haut intérêt pour les gérants, éditeurs, imprimeurs de journaux et écrits périodiques ayant subi des condamnations pour délit de presse.

L'art. 32 du décret précité porte que les journaux dont les gérants auront subi soit une condamnation pour crime, soit deux condamnations pour délits ou contraventions de presse commises dans l'espace de deux années, cesseront de plein droit de paraître, et, aux termes de l'art. 20, la publication continuée, à son terme le même titre, soit sous un titre déguisé du journal ainsi supprimé, entraîne contre les auteurs gérants ou imprimeurs, la peine de un mois à deux ans de prison, et solidairement une amende de 500 à 3,000 fr. par chaque numéro en feuille, publié en contravention.

Mais un pourvoi formé par M. Blondeau, imprimeur, condamné, pour la publication du *Journal des Contemporains*, à dix amendes de 500 fr., soulevait la question de savoir s'il pouvait y avoir contravention alors que les condamnations antérieures, d'où résultait la suppression de ce journal, n'avaient pas été rendues contre lui et n'avaient pas été certifiées ni publiées.

La cour a résolu cette importante question dans le sens de la négative, en cassant l'arrêt de la cour de Paris, du 18 mars dernier, qui avait prononcé la condamnation précitée.

Comme il arrive chaque année à la même époque, on voit aujourd'hui, sur toutes les grandes routes, des ouvriers belges qui se rendent dans la Brie, dans la Beauce et dans les départements du centre de la France.

Beaucoup d'ouvriers *briguetiers* traversent nos contrées pour se rendre dans les mêmes parages.

Ces hommes courageux, après avoir exécuté ces travaux pénibles, s'en retournent dans leur patrie, avec le fruit de leurs sueurs, pour s'occuper ensuite de la fabrication des clous.

Beaucoup de cultivateurs ignorent que le pain de seigle est une excellente nourriture pour les chevaux, et qu'il peut remplacer avantageusement l'avoine, dont le prix est aujourd'hui beaucoup plus élevé que celui du seigle. Nous croyons leur rendre service en appelant leur attention sur cette nourriture économique. Le pain de seigle pour les chevaux est fait avec toutes les parties du grain, son et farine.

La commission de l'agrandissement de la ville de Lille avait sollicité du gouvernement l'abandon immédiat à la ville, indépendamment des terrains situés au-delà de cent mètres à partir de la contrescarpe du fossé d'enceinte, de la partie de l'enceinte comprise entre les portes de Dunkerque et de Béthune, et de celle du polygone exceptionnel, situé en deçà de la digue. Cette demande a été favorablement accueillie, et le ministre de la guerre consent à la cession immédiate de ces terrains.

Il est probable que sous peu le conseil municipal aura à se prononcer définitivement sur la question de l'expropriation, au compte de la ville, des terrains nécessaires à l'établissement des nouvelles fortifications, et cette gigantesque entreprise de l'agrandissement de Lille va enfin recevoir un commencement d'exécution.

La chaleur se maintient très-forte depuis quelques jours : les thermomètres centigrades marquent de 30 à 35 degrés; les campagnes environnantes commencent à souffrir de la sécheresse produite par les rayons ardents du soleil; les nuées d'orage qui parfois traversent l'horizon vont s'abattre au loin, au grand désespoir des nombreux marchands qui alimentent nos marchés.

En 1723, 1743, 1746, 1748, 1750, 1760, 1767, 1778, 1779 et 1788, les étés furent encore excessivement chauds. En 1751 et 1753, les thermomètres marquèrent jusqu'à 37 et 38 degrés 4 dixièmes. En 1852 eut lieu la plus grande chaleur connue et observée : les thermomètres marquèrent à l'ombre 29 degrés. En 1815, 1818, 1830, 1835, 1846 et 1854, il y eut aussi des veines de chaleur, qui firent monter les thermomètres à 28, 32 et 36 degrés.

Si la falsification est un Protée aux mille formes, qui se glisse partout, jusque dans nos aliments les plus indispensables, la science le poursuit sans pitié et sans trêve. Un pharmacien de Charleville vient de faire connaître à l'Académie un projet très-simple, capable de faire découvrir dans la farine jusqu'à un dix-millième de matière minérale.

Ce procédé est fondé sur l'insolubilité de la farine dans le chloroforme et sur la différence de densité de ces substances. Pour faire cette opération, qui est plutôt mécanique que chimique, on prend un tube de verre de 3 centimètres de diamètre, et d'une longueur de 15 à 20 centimètres; on y verse 5 à 10 grammes de farine suspecte, puis du chloroforme, de manière à le remplir presque complètement; enfin on le bouche avec soin et on agite pendant quelque temps. Le tube étant laissé en repos est placé verticalement; on aperçoit bientôt la farine qui se réunit à la surface du liquide; toutes les substances minérales qu'elle contient tombent au fond du vase; et, entre les deux, reste le chloroforme. Il suffit de décanter alors le chloroforme pour recueillir le dépôt qui s'y est formé, de sécher celui-ci sur ce papier et de l'examiner analytiquement.

Administration des lignes télégraphiques. Bureau de Roubaix.

A dater du 11 juin, les bureaux espagnols, suivants sont ouverts à la correspondance privée :

Murcie	
Carthagène	13 50
Santiago	
Vérin	
Olmedo	42 »

A partir du 1er juillet prochain, les dépêches télégraphiques privées, de un à quinze mots, échangées entre deux bureaux d'un même département, seront soumises à une taxe fixe de 1 fr., quelle que soit la distance.

Les dépêches de un à quinze mots, échangées entre deux bureaux de deux départements limitrophes, seront soumises à la taxe de 1 fr. 50 c. quelle que soit la distance.

Dans l'un et l'autre cas, cette taxe sera augmentée d'un dixième pour chaque série de cinq mots ou fraction de série excédant.

Le Comice agricole de Lille rappelle que les agents agricoles, sans distinction, qui désirent concourir pour l'obtention des récompenses proposées par son programme, doivent adresser, avant le 15 juillet prochain, leur demande au secrétaire-adjoint, rue Royale, 81.

Pour être admis à concourir, les certificats devront indiquer le genre et la durée des services dans la même exploitation; porter la signature de deux membres du Comice, attestant, sous sa responsabilité, l'exactitude des faits mentionnés par les concurrents.

JURISPRUDENCE COMMERCIALE.

On lit dans le *Droit* : « La mise en liquidation de la Société générale des Caisses d'Escompte A. Prost et C^e, a donné une grande importance à toutes les questions qui se rattachent à cette entreprise, à raison des nombreux actionnaires qui y sont intéressés. »

Le 5 octobre 1857, MM. A. Prost et C^e avaient fait une fusion de leur Société avec le Crédit Mobilier portugais, dirigé par M. Argaud. Cette fusion était soumise à deux conditions principales : 1^o Autorisation du gouvernement portugais, 2^o adhésion des actionnaires de la Société du Crédit Portugais.

M. Argaud a demandé la nullité de ce traité à raison de l'accomplissement des conditions.

Le tribunal, après avoir entendu les plaidoiries de M^e Petitjean, agréé de M. Argaud, de M^e Bordeaux, agréé de MM. Dubrut, liquidateur, et Franquin, séquestre et administrateur judiciaire de la Société, et de M^e Victor Dillais, agréé de MM. Berthet, Lorois, Boninois et Celler, commissaires des actionnaires, a prononcé la nullité de la fusion par le jugement suivant :

« Attendu que le traité de fusion projeté entre la Compagnie générale des Caisses d'Escompte A. Prost et C^e et la Société anonyme du Crédit Mobilier portugais, par l'acte du 5 octobre 1857, doit être considéré comme nul et ne pouvant produire d'effet, puisque les formalités qui devaient le rendre définitif, telles que l'autorisation du gouvernement du Portugal, exigée par l'art. 31 des statuts, et l'adhésion des actionnaires du Crédit Mobilier portugais n'ont pu être remplies; »

« Que depuis, la Société A. Prost et C^e a été mise en état de liquidation, et par suite, dans l'impossibilité d'exécuter les engagements mis à sa charge par le contrat de fusion; »

« Que, en conséquence et sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens invoqués par le demandeur, le contrat dont il s'agit doit être déclaré nul et de nul effet; »

« Par ces motifs : »

« Le tribunal déclare nul et de nul effet l'acte intervenu entre la Compagnie générale des Caisses d'Escompte A. Prost et C^e, le sieur Prost et la Société du Crédit Mobilier portugais, le 5 octobre 1857. »

FAITS DIVERS.

L'orage qui a éclaté aux environs d'Amiens a produit une catastrophe bien déplorable. Le sieur Zéphirin Magnier, conducteur de la diligence d'Amiens à Liemer, a été foudroyé sur la route, à cinquante mètres environ de Moillens-Vidame, où il allait arriver. La foudre, qui l'a frappé sur son siège, l'a atteint sur un côté du cou, lui a brûlé un favori et une partie de ses habits. Sa montre a été brisée, et les pièces de monnaie qu'il portait sur lui ont été fondues.

Le fluide électrique a suivi les guides trempés par la pluie, et a atteint les deux chevaux de la voiture, qui ont été tués. Les voyageurs sont restés sains et saufs.

Le malheureux conducteur n'a pas été jeté bas de son siège; il a été retrouvé assis et tenant encore dans ses mains les rênes de ses chevaux.

Zéphirin Magnier, qui a habité Amiens où il était garçon à l'hôtel du *Berceau d'or*, laisse une veuve et deux enfants. Avant de se mettre en route, il avait dîné avec sa femme, qui l'avait quitté pour retourner à Doullens, où elle tient un petit café.

— On lit dans la *Patrie* :

« L'autre jour, aux Tuileries, une belle et forte jeune femme, assise dans l'allée des Feuillants, regardait avec complaisance jouer ses quatre enfants, tous ronds, frais et dodus, tous rayonnants de bonne santé et de bonne humeur. »

« Une autre jeune femme, pâle comme un soir d'automne et mince comme une guêpe, s'approcha de notre vigoureuse ménagère. »

« — Comment faites-vous, dit-elle, pour avoir de si beaux enfants? »

« — Mon Dieu! madame, je ne sais pas si ce secret n'est particulier; mais je les ai nourris et soignés seule tous les quatre, et pas un d'eux n'a été sevré avant d'avoir dit de lui-même et prononcé d'une voix intelligible : »

« — Maman, l'autre! »

« — Hélas! en ces choses-là, madame, replit la femme pâle, chacun fait ce qu'il peut et non ce qu'il veut. »

« Et elle s'éloigna d'un air triste. »

— Voici, dit l'*Echo* de Maestricht, un prodige accompli par un chien dont le maître habite Maestricht. Tous les amateurs, tous les *sportmen* liront avec intérêt ce qui suit :

M. Cajot, écuyer, professeur d'équitation de notre ville, s'est rendu à Bruxelles le 1er juin, par le chemin de fer, avec quatre chevaux et un chien braque de deux ans. Arrivé à la station du Nord, il s'est rendu, avec ses animaux, rue de la Sablonnière. A la suite d'un pari, il a laissé son chien à la maison de son hôtel, et il est revenu à Maestricht seul.

Le 2 juin, à deux heures et demie de l'après-midi, on a lâché le chien après lui avoir donné à manger, et la bête était le 3 à Maestricht, à quatre heures et demie du matin, après avoir parcouru, en quatorze heures, le trajet de Bruxelles à Maestricht, que ce chien n'avait accompli qu'une fois, et encore en chemin de fer.

Cela correspond à une course de 8 kilomètres à l'heure, en supposant que l'animal ait pris au plus court, sans chercher sa route, toujours en ligne droite, ainsi que son état d'épuisement à son arrivée et la boue dont il était couvert en entier, le font assez supposer.

— On écrit de Mons à un journal de Bruges :

« Je suis en mesure de vous donner les détails suivants sur le duel entre les lieutenants Courouble et Ebinger. Ce duel a une cause fu-

sur l'adresse de la première qu'une expression de joie illumina ses traits.

— De Voltaire! murmura-t-il à voix basse en rompant le cachet d'une main impatiente. L'enveloppe contenait deux lettres — auxquelles il fit à peine attention — et quelques feuillets d'un imprimé dont la vue lui arracha un cri de surprise et de joie, et sur lesquels il fixa des regards d'une expression indicible de curiosité.

« Enfin! enfin! s'écria-t-il tout joyeux. Enfin, mes vœux s'accomplissent, et mon premier pas vers la renommée est fait! Je ne serai plus un homme insignifiant, inconnu, n'ayant d'autre mérite que d'être le fils de ses pères et l'héritier d'un trône! Je serai un écrivain et un poète, un auteur qui prendra sa place dans la république des intelligences, acquerra de la gloire et n'aura pas besoin d'une couronne royale pour que son nom soit inscrit dans les livres de l'histoire. On imprime l'*Anti-Machiavel*! Je foulerai sous mes pieds ce monstre de politique infernale, et l'Europe verra un prince allemand rompre le premier une lance contre ce Machiavel qui fait des hommes-les esclaves des princes et veut les enchaîner sous le joug d'une obéissance craintive et stupide; qui veut faire des princes des monstres que l'humanité soit forcée de maudire et de mépriser du plus profond de son âme!

Et, reportant ses regards sur les pages qu'il tenait à la main, il lut d'une voix haute et tremblante d'une noble indignation :

« S'il est mauvais de séduire l'innocence d'un particulier, qui n'influe que légèrement sur les affaires du monde, il l'est d'autant plus de pervertir des princes qui doivent gouverner des peuples, administrer la justice et en donner l'exemple à leurs sujets, être par leur bonté,

leur magnanimité et leur miséricorde, les images vivantes de la Divinité. Les inondations qui ravagent des contrées, le feu du tonnerre qui réduit des villes en cendres, le poison de la peste qui désole des provinces, ne sont pas aussi funestes au monde que la dangereuse morale et les passions effrénées des rois. »

Il se tut, et se remit à feuilleter les pages de son *Anti-Machiavel*; un gai sourire effleura ses lèvres, et il poursuivit sa lecture.

Tout-à-coup il s'approcha de la porte de l'antichambre, où s'élevaient des voix bruyantes; il était évident qu'une violente altercation y avait lieu.

— Je vous dis, monsieur, qu'il faut que je parle enfin au prince royal lui-même, et que je lui parlerai! cria-t-on d'une voix rauque. Voilà des mois que j'attends en vain, que j'adresse en vain à Son Altesse Royale les lettres les plus respectueuses; on ne m'a pas même honoré d'une réponse. Eh bien, je viens la chercher moi-même, et je jure que je ne bougerai pas d'ici que le prince ne m'ait donné en personne des explications sur cette conduite.

— C'est Ephraïm! murmura Frédéric, et son front s'assombrit encore davantage.

— Vous courez risque de rester là jusqu'à ce que vous vous transformiez en statue de sel, comme feu l'une de vos ancêtres! répondit une autre voix.

— Knobelsdorf! dit le prince, dont un sourire commença à éclairer la physionomie.

— La comparaison est juste, reprit Ephraïm; ce qui se passe ici me rappelle, en vérité, Sodome et Gomorbe. Je ne deviendrai pas néanmoins une statue de sel; mais d'autres seront pétrifiées d'effroi, quand je me présenterai le glaive vengeur à la main, je me veux enfin ob-

tenir justice, et, si je n'y parviens ici, je m'adresserai au roi.

— Au roi? s'écria Knobelsdorf avec terreur. Vous ignorez donc que Sa Majesté est mortellement malade.

— Non pas, non pas! Si cela était, je ne serais point ici; j'aurais attendu tranquillement et espéré de la justice du nouveau roi ce que me refuse le prince royal. Mais le roi est rétabli; je l'ai vu hier de mes propres yeux, comme on le promenait dans le jardin de Potsdam, dans son fauteuil à roulettes. Ainsi me voilà, et je persiste à vouloir parler au prince royal en personne.

— Mais quand je vous dis que Son Altesse Royale dort encore.

— Je vous réponds que cela n'est pas vrai, car je l'ai entendu joner de la flûte.

— C'était Quantz.

— Allons donc! Quantz! Est-ce que Quantz serait capable de jouer un adagio comme celui que j'ai entendu? Non, non, cela n'est possible qu'au prince royal!

— Voilà un homme qui veut me corrompre par ses flatteries, dit le prince en souriant; mais il ne parviendra pas à me faire croire qu'il me prend pour un Orphée. La musique d'Orphée apprivoisait les lions et les tigres, et ma flûte ne peut même pas exercer le même empire sur un créancier.

— Je vous répète que c'était Quantz, s'écria le pauvre monsieur de Knobelsdorf tout anxieux. Le prince royal dort encore ou du moins il est encore au lit, car il est indisposé et il a donné ordre de ne laisser parvenir aujourd'hui personne jusqu'à lui.

— Ah, je connais cela; les gens comme il faut sont toujours indisposés quand il s'agit de

respirer le même air que leurs créanciers, répliqua Ephraïm avec un rire moqueur. Mais je vous dis que je reste ici jusqu'à ce que j'aie parlé au prince, jusqu'à ce qu'il m'ait rendu les quatre mille thalers que je lui ai prêtés, sans intérêts et sans garantie, il y a déjà un an. Je veux avoir mon argent, il faut que je rentre dans cette somme, sinon je suis ruiné moi-même. Et le prince royal ne peut pas vouloir ma ruine; il ne peut pas vouloir me punir si cruellement de ma bonté d'âme et de la compassion que j'ai eue de sa triste situation.

— Parbleu! voilà qui est trop fort, s'écria Knobelsdorf. Savez-vous, monsieur, que vous êtes un impertinent? Vous, vous osez parler de votre compassion pour le prince, pour l'héritier du trône? Vous osez vous faire gloire d'avoir prêté de l'argent au prince royal! Vous l'avez fait uniquement parce que vous savez fort bien que le prince vous le rendra avec des intérêts usuraires.

— Si Ephraïm sait cela, il est, en vérité, plus savant que moi, dit Frédéric avec un sourire de tristesse. Car, tant que je serai prince royal, j'ignore où me procurer cette misérable bagatelle de quatre mille thalers pour satisfaire cet insolent. Mais je ne laisserai pas plus longtemps le pauvre Knobelsdorf dans sa position critique; il faut que je réduise l'usurier au silence.

L'altercation devenait de plus en plus violente. L. MUELBACH.

(La suite au prochain numéro).

KARMESES

Dimanche 20 juin.

Bondues, Ennetières-on-Weppes, Lambersart, Watrelos, Wavrin.